

Préavis municipal n° 62 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024

Date proposée pour la séance de la commission :

Jeudi 4 juillet 2024 à 20 heures

Bâtiment du Montoly 3, Salle 2

Municipal responsable : M. Gilles Davoine

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

Principes de régularisation des dépassements budgétaires

La Municipalité souhaite, par volonté de transparence et en respect des normes légales, demander des crédits complémentaires durant l'année en cours, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir. Selon les informations que nous avons à ce jour, les dépenses globales prévues au budget devraient être respectées. Des économies ont été ou seront réalisées sur d'autres postes.

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

En principe, le préavis sollicitant une série de crédits complémentaires au budget de fonctionnement est déposé en première lecture lors de la séance du Conseil communal du mois de juin. Les crédits complémentaires sont répartis en trois catégories :

1. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, lors de l'élaboration du budget et que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
2. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (par exemple : transports publics, participation à la cohésion sociale, péréquation, etc.) ;
3. Les crédits complémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

Il est à noter que l'analyse porte sur les comptes arrêtés au 31 mars 2024. Les dépassements en question représentent 0.36% du budget initialement octroyé (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). De plus, seuls 21 comptes font l'objet d'une demande de crédit complémentaire sur un total de 756 comptes de charges (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). Cela démontre donc en réalité la bonne maîtrise des charges au niveau global par la Municipalité.

Crédits complémentaires demandés

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2024	Budget 2024 (12 mois)	Comptes - Budget 2024	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
02900.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	73'934.21	110'000.00	-36'065.79	67.21%	30'000.00

Un contrôle de maintenance, exécuté par l'entreprise Schindler Ascenseurs SA, a montré qu'une transformation de la manœuvre d'ascenseur du Complexe de Grand-Champ était nécessaire et à exécuter dès que possible. En effet, l'ascenseur est doté d'une technologie de près de 40 ans (années 1980) et les pièces détachées de dépannage ne sont plus disponibles. Pour ces raisons, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de CHF 30'000.- pour la mise aux normes de cette installation.

79000.3132.01	Prestations de services de tiers - Ingénieurs et architectes	0.00	33'000.00	-33'000.00	0.00%	20'000.00
---------------	--	------	-----------	------------	-------	-----------

La Municipalité souhaite présenter au Conseil communal le préavis relatif à une demande de crédit d'investissement pour les études de la rénovation et transformation du bâtiment MB 27 le plus rapidement possible. Aussi, afin de ne pas retarder le projet, il a été décidé par la Municipalité que le groupement pressenti pour effectuer ces études (piloté par le bureau Dolci Architecture SA) chiffre dans un premier temps la solution de démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment de surface et volume équivalents. Cette approche permettra de valider ou non la solution de rénovation et transformation du bâtiment existant au profit de sa démolition et de la reconstruction d'un nouvel immeuble. La Municipalité sollicite donc un crédit complémentaire de CHF 20'000.- pour l'étude et le chiffrage de la démolition du bâtiment existant sis Mont-Blanc 27 et la construction d'un nouveau bâtiment de mêmes surface et volume.

2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2024	Budget 2024 (12 mois)	Comptes - Budget 2024	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
02201.3134.01	Primes d'assurances choses - RC	17'559.90	17'400.00	159.90	100.92%	1'950.00

Le dépassement de budget constaté est dû à un complément rétroactif pour l'année 2023 car la population déterminante est plus élevée que budgétée (14'240 vs 14'000).

02900.3134.02	Primes d'assurances choses - Immeubles	52'647.28	50'250.00	2'397.28	104.77%	2'450.00
---------------	--	-----------	-----------	----------	---------	----------

Les nouvelles estimations de l'UAPE de Mauverney C ainsi que du garage loué à la gendarmerie au Ch. de la Perroude, suite à la visite de l'ECA, ont occasionné une facturation supplémentaire pour la période de juillet 2022 à décembre 2024. Pour ces raisons, un crédit complémentaire de CHF 2'450.- est nécessaire.

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2024	Budget 2024 (12 mois)	Comptes - Budget 2024	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
21801.3612.01	Parts aux communes et associations intercommunales - RAT - Participation structure administrative	63'880.06	62'600.00	1'280.06	102.04%	1'300.00
54501.3612.01	Parts aux communes et associations intercommunales - RAT - Participation structure administrative	110'819.94	108'650.00	2'169.94	102.00%	2'200.00

Le nombre d'habitants déterminant pris en compte par le RAT pour la facturation (13'976) est supérieur à celui retenu lors de l'élaboration du budget 2024 (13'700). Le prix par habitant demeure inchangé à CHF 12.50/habitant.

61501.3049.00	Autres indemnités forfaitaires	180.00	0.00	180.00	N/A	1'750.00
---------------	--------------------------------	--------	------	--------	-----	----------

Un contrôle de la comptabilité des salaires a fait remarquer que 3 collaborateurs du Groupe voirie n'avaient pas perçu d'indemnité forfaitaire qui leur était due pour l'utilisation du téléphone. Cette indemnité mensuelle de CHF 10.- leur a été remboursée de manière rétroactive, ce qui représente un montant de CHF 1'715.-, arrondi à CHF 1'750.- pour le présent préavis.

71002.3130.00	Prestations de services de tiers	16'086.31	130'000.00	-113'913.69	12.37%	75'000.00
---------------	----------------------------------	-----------	------------	-------------	--------	-----------

De récents incidents techniques à la station du Montant ont engendré des prestations d'ingénieurs qui n'étaient pas prévues initialement. Afin de solutionner les anomalies rencontrées, un diagnostic complet de la programmation a dû être lancé. Ce diagnostic est réalisé par le bureau Rittmeyer AG et les prestations s'élèvent à CHF 33'851.-. Par ailleurs, ces derniers incidents ont permis de prendre conscience d'une situation d'exploitation comportant des risques notoires pour le maintien des infrastructures, mais surtout pour la sécurité du personnel en place. Ces risques sont associés principalement à la conception initiale et à la vétusté de l'installation, au manque de documentation technique probante et à jour, et au manque de connaissances exhaustives du fonctionnement de l'usine pour toutes les parties concernées.

A l'aune des éléments qui précèdent, le mandataire BG Ingénieurs Conseils recommande de procéder dans les plus brefs délais à une analyse de risques portant à la fois sur les défaillances d'équipements et les actions humaines, afin d'améliorer la sécurité des employés, des infrastructures et de l'environnement. Ces prestations s'élèvent à CHF 39'020.-.

Un dépassement de budget arrondi à 75'000.- est identifié et sera réparti d'après la clé de répartition des frais fixes (selon la population), à savoir :

- Gland (73.3%) : CHF 54'975.- ;
- Arzier-Le Muids (15.8%) : CHF 11'850.- ;
- Genolier (10.9%) : CHF 8'175.-.

Les quotes-parts des communes partenaires seront refacturées lors du bouclage des comptes 2024.

Il convient de noter que cette demande de crédit complémentaire n'a pas d'impact sur le résultat s'agissant d'un compte affecté. Une réduction de l'attribution aux fonds de réserve viendra contrebalancer cette augmentation de charge.

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2024	Budget 2024 (12 mois)	Comptes - Budget 2024	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
--------	-------------	-----------------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------	-------------------------------

85003.3130.00	Prestations de services de tiers	3'500.00	12'000.00	-8'500.00	29.17%	2'000.00
---------------	----------------------------------	----------	-----------	-----------	--------	----------

Lors de l'élaboration du budget 2024, il y a eu une erreur de report du montant budgété par rapport au contrat en vigueur. En effet, la convention entre l'AEGR et la Ville de Gland du 9 février 2023 mentionne une rémunération forfaitaire de CHF 14'000.-. Par conséquent, la Commune est contractuellement liée et un crédit complémentaire de CHF 2'000.- est nécessaire.

3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2024	Budget 2024 (12 mois)	Comptes - Budget 2024	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
--------	-------------	-----------------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------	-------------------------------

02221.3105.00	Denrées alimentaires	5'054.00	41'900.00	-36'846.00	12.06%	5'000.00
---------------	----------------------	----------	-----------	------------	--------	----------

La projection des coûts liés à l'évolution des prix des denrées alimentaires, en particulier du prix du café, jusqu'au 31 décembre 2024 aura un impact sur le budget estimé à CHF 4'000.-, tout comme les frais liés aux séances projets. Même si certaines d'entre elles vont être supprimées, il subsiste un manque de CHF 1'000.- compte tenu de l'ouverture de cette dernière à des cadres intermédiaires autres que les Chefs d'Offices. Les deux gros postes prévus en fin d'année (soirée du personnel et repas de Noël par service) ne pouvant pas raisonnablement être compressés, le montant total de demande de crédit complémentaire s'élève à CHF 5'000.-.

02221.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	6'269.80	15'000.00	-8'730.20	41.80%	6'000.00
---------------	--	----------	-----------	-----------	--------	----------

En 2023-2024, une première version du projet de règlement du personnel a été revu par un avocat, les frais y découlant sont imputés en 2024 puisque le mandat est en cours. Par ailleurs, la commission du personnel s'est totalement reconstituée en cours d'année, dès lors un processus de consultation et d'échanges avec cette dernière s'est mis désormais en place. Afin de finaliser le règlement, la poursuite d'un appui juridique par un avocat sera nécessaire. Par conséquent, un crédit complémentaire de CHF 6'000.- est demandé.

02292.3100.00	Matériel de bureau	691.85	1'200.00	-508.15	57.65%	1'900.00
---------------	--------------------	--------	----------	---------	--------	----------

L'achat de chemises à rabats et sous-chemises (non acides), à hauteur de CHF 792.-, permet de pouvoir reconditionner les 10 à 15 % de documents conservés pour la postérité avec du matériel conforme à la norme ISO 9706 pour la conservation à long terme du papier. Le nombre de documents à traiter est exponentiel chaque année.

Par ailleurs, conformément aux règles 10.01.02 et 10.03.02 du calendrier de conservation des archives communales, édité par les Archives Cantonales Vaudoises, les procès-verbaux de la Municipalité, du Conseil communal et les comptes doivent être édités sur du papier de longue conservation reliés par année ou pour la législature. Les préfets sont responsables depuis peu de contrôler la bonne tenue des registres et l'utilisation d'un tel papier permet de donner un maximum de chance pour des documents de traverser les siècles. Aussi, un montant de CHF 1'085.- est demandé dans ce cadre. Dès lors, le montant total de la demande de crédit complémentaire s'élève à un total de CHF 1'877.-, arrondi à CHF 1'900.-.

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2024	Budget 2024 (12 mois)	Comptes - Budget 2024	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
34200.3140.00	Entretien des terrains	24'780.26	230'000.00	-205'219.74	10.77%	25'000.00
<p>La Municipalité a répondu favorablement au postulat de M. Pascal Riesen, en collaboration avec Mme Anik Freuler, M. Samuel Freuler et consorts intitulé « Pour un parc d'ébattement pour chiens à Gland », réponse acceptée par le Conseil communal le 2 mai 2024. Dès lors, comme exposé au Conseil communal, l'installation d'une barrière sur la parcelle n° 91 située à Montoly, nécessite un crédit complémentaire de CHF 25'000.-.</p>						
79000.3132.01	Prestations de services de tiers - Ingénieurs et architectes	0.00	33'000.00	-33'000.00	0.00%	15'000.00
<p>La Municipalité sollicite un crédit complémentaire de CHF 15'000.- pour l'analyse et le contrôle par une entreprise externe des compensations proposées par les requérants dans le cadre d'abattage d'arbres selon la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP).</p>						
79020.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	230'282.70	1'005'350.00	-775'067.30	22.91%	26'000.00
79020.3050.00	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	15'112.35	67'350.00	-52'237.65	22.44%	1'750.00
79020.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	42'198.00	170'000.00	-127'802.00	24.82%	4'400.00
79020.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'466.90	23'950.00	-18'483.10	22.83%	650.00
79020.3054.00	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	6'403.20	27'900.00	-21'496.80	22.95%	750.00
79020.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3'893.55	16'950.00	-13'056.45	22.97%	450.00
79020.3059.00	Autres cotisations patronales	140.85	600.00	-459.15	23.48%	50.00

La Municipalité a fait le constat que les ressources à disposition en matière de police des constructions doivent être rapidement renforcées. A cela s'ajoute une complexification massive des enjeux et dispositions normatives dans la police des constructions comme le respect de la Loi sur l'énergie (LVLEne), les effets de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL) ou encore les changements en cours relatifs à la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP).

Pour le traitement des dossiers de police des constructions, cette complexification implique donc une diversification des compétences, notamment en matière de patrimoine naturel et paysager et une collaboration transversale interservices très importante. Le Municipalité considère qu'il y a un besoin urgent en la matière et sollicite exceptionnellement ce crédit complémentaire correspondant à un ETP dès cet automne (montant demandé basé sur une période de 3 mois). Une analyse fine sur les profils et besoins de compétences au sein de la police des constructions sera menée préalablement à cet engagement.

Récapitulation des crédits complémentaires au budget 2024

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable

Le montant total demandé est de CHF 189'550.-. En résumé, les demandes de crédits complémentaires relatifs au budget 2024 sont réparties de la manière suivante par secteur comptable :

Administration générale (secteur 0) :	CHF 47'300.-
Ordre et sécurité publics, défense (secteur 1) :	CHF 0.-
Formation (secteur 2) :	CHF 1'300.-
Culture, sport et loisirs, église (secteur 3) :	CHF 25'000.-
Santé (secteur 4) :	CHF 0.-
Prévoyance sociale (secteur 5) :	CHF 2'200.-
Trafic et télécommunications (secteur 6) :	CHF 1'750.-
Protection de l'environnement et aménagement du territoire (secteur 7) :	CHF 144'050.-
Economie publique (secteur 8) :	CHF 2'000.-
Finances et impôts (secteur 9) :	CHF 0.-
Total des crédits complémentaires demandés :	CHF 223'600.-

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par catégorie

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	CHF 50'000.-
2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF 86'650.-
3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées	CHF 86'950.-

Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable et par catégorie

	Catégorie de crédits complémentaires			
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Totaux
Secteur 0	30'000.-	4'400.-	12'900.-	47'300.-
Secteur 1	0.-	0.-	0.-	0.-
Secteur 2	0.-	1'300.-	0.-	1'300.-
Secteur 3	0.-	0.-	25'000.-	25'000.-
Secteur 4	0.-	0.-	0.-	0.-
Secteur 5	0.-	2'200.-	0.-	2'200.-
Secteur 6	0.-	1'750.-	0.-	1'750.-
Secteur 7	20'000.-	75'000.-	49'050.-	144'050.-
Secteur 8	0.-	2'000.-	0.-	2'000.-
Secteur 9	0.-	0.-	0.-	0.-
Totaux	50'000.-	86'650.-	86'950.-	223'600.-

Incidences sur le budget 2024

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2024 voté par le Conseil communal	71'647'050.-	69'528'300.-	-2'118'750.-
Crédits complémentaires demandés pour 2024	223'600.-	20'025.-	-203'575.-
Adaptation de l'attribution au fonds de réserve	-54'975.-	0.-	+54'975.-
Mandat Pro Senectute Lisières (préavis n° 37 de 2023)	56'700.-	0.-	-56'700.-
Totaux	71'872'375.-	69'548'325.-	-2'324'050.-

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 62 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024 ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2024 représentant au total une augmentation de charges de CHF 223'600.- ;
- II. - la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévus au budget 2024	CHF 2'118'750.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 62	CHF 223'600.-
Revenus supplémentaires selon préavis n°62	CHF -20'025.-
Adaptation de l'attribution au fonds de réserve	CHF -54'975.-
Mandat Pro Senectute Lisières (préavis n° 37 de 2023)	CHF 56'700.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF 2'324'050.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

C. Girod

P. Bovey

Préavis n° : 62 / 2024 Montant : CHF (TTC) 223'600.00

Préavis municipal n° 62 relatif à la demande de crédits complémentaires
au budget de fonctionnement 2024

Estimation des revenus de fonctionnement				CHF
- Revenus supplémentaires selon préavis n°62				20'025.00
- Adaptation de l'attribution au fonds de réserve				54'975.00
Total annuel net				<u>75'000.00</u>
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				175'000'000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 6'870'414.-)				0.00
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				227'861.45
Endettement à ce jour	31.12.2022	31.12.2023	30.05.2024	
Endettement au bilan				
Engagements courants	7'388'826.45	4'412'560.06	545'015.44	
Passifs transitoires	3'412'351.25	4'268'648.71	2'245'787.34	
Emprunts à court et long terme	83'415'000.00	92'000'000.00	97'000'000.00	
Total endettement au bilan	94'216'177.70	100'681'208.77	99'790'802.78	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)			113'529'241.52	
Travaux facturés et payés à ce jour			-54'777'346.23	
Total engagements hors bilan			<u>58'751'895.29</u>	
Total endettement brut				158'542'698.07
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour				4'811'037.26
Débiteurs et comptes courants à ce jour				27'973'046.67
Placements du patrimoine financier à ce jour				26'693'875.30
Actifs transitoires à ce jour				1'593'097.60
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour				8'998'870.81
Solde disponible à ce jour				<u>86'299'368.12</u>
Préavis faisant l'objet de la présente demande de crédit d'investissement			223'600.00	
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n° 59 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux			1'282'000.00	
Préavis municipal n° 63 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du réseau d'éclairage public			2'765'000.00	
Total des préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours			<u>4'270'600.00</u>	
Solde disponible à ce jour compte tenu de tous les préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				<u>82'028'768.12</u>